

**DÉCISION SUR LA TENUE DES SESSIONS DU  
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (COREP) EN PRÉLUDE  
AUX SOMMETS DE L'UNION AFRICAINE**

**La Conseil exécutif,**

1. **SOULIGNE** l'importance des sessions du Comité des Représentants permanents (COREP) en prélude à la tenue du Sommet de l'Union africaine et la nécessité de leur bonne programmation ;
2. **DECIDE** que le COREP tienne ses sessions suffisamment à l'avance afin d'adopter son rapport au moins deux semaines avant le début de la session ordinaire du Conseil exécutif ;
3. **DEMANDE** à la Commission
  - (i) de ne pas accepter d'inscrire aux différents ordres du jour les points soumis hors délais ;
  - (ii) de ne pas accepter les documents de travail soumis hors délais ;
  - (iii) de prendre les dispositions nécessaires pour la transmission subséquente des documents de travail et du rapport du COREP aux Etats membres.